

Séance du 14 décembre 2009

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 14 décembre 2009, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2009.12.155 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin.

2009.12.156 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur motion de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Jacques Martin.

2009.12.157 Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de la session du 16 novembre dernier après quoi il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

M. le maire avise qu'il refuse de signer le procès-verbal parce qu'il est en désaccord avec la résolution 2009-11-142.

Communications du Conseil

Période de questions

Pendant la période de questions, la séance est suspendue pour une période de quarante-cinq minutes à cause de l'absence du secrétaire et des conseillers.

2009.12.158

Mandat au vérificateur (taxe d'accise sur l'essence)

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que mandat soit confié au vérificateur externe de la municipalité, M. Pierre Laporte c.a., d'effectuer la vérification exigée dans le cadre du programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence aux municipalités.

2009.12.159

Demande au gouvernement provincial

CONSIDÉRANT les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion concernant l'octroi de contrats gouvernementaux aux niveaux municipal, de la construction et des transports;

CONSIDÉRANT que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

CONSIDÉRANT que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

CONSIDÉRANT que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est, elle aussi, prononcée pour une telle démarche;

CONSIDÉRANT que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu :

QUE nous, élus de la municipalité de Saint-Didace, demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur des allégation de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi de contrats gouvernementaux aux niveau municipal, de la construction et des transports;

QUE nous rappelions au gouvernement que cette situation entache les élus en général ainsi que les entrepreneurs qui bâtissent le Québec. Cette situation crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Dans les circonstances, une commission d'enquête publique est incontournable.

2009.12.160

Besoin de médecins au CLSC local

CONSIDÉRANT que, depuis la perte de deux médecins au CLSC, la population de Brandon affiche un grave déficit quant aux services de santé offerts à sa population;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une consultation médicale sans rendez-vous n'est plus disponible au CLSC;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige les citoyens à se rendre à l'urgence de Centre hospitalier régional de Lanaudière contribuant ainsi à l'augmentation de l'engorgement déjà déplorable;

CONSIDÉRANT toute l'insécurité qu'engendre cette situation au sein de notre population qui, de surcroît est reconnue comme dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Fleure Catafard, appuyée par M. André Drouin, il est résolu :

QUE ce Conseil demande à la Direction Régionale de Santé et des Services Sociaux du Nord de Lanaudière d'entamer toutes les démarches nécessaires, entre autres auprès du Ministre de la Santé et des Services Sociaux, dans le but de trouver des solutions qui permettront de remédier à la situation;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à :

- M. André Villeneuve, député de Berthier
- M.R.C. de D'Auray
- Porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
- Ministre de la Santé et des Services Sociaux
- Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
- Comité des usagers du Centre de Santé et des Services Sociaux du nord de Lanaudière
- Commissaire aux plaintes de Lanaudière.

Travail de rue secteur Brandon

Cette demande de financement sera étudiée lors de la préparation du budget.

2009.12.161

Demande de « Les Bayous du St-Laurent »

Considérant que les renseignements dont il dispose sont insuffisants pour pouvoir prendre une décision éclairée, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil ne se prononce pas sur ce sujet.

Rapport financier du maire

Le maire fait rapport de la situation financière de la municipalité et des grandes orientations pour l'année à venir. Le budget pour l'exercice financier 2010 sera adopté lors d'une séance extraordinaire le 25 janvier prochain.

Autres rapports

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport sur les travaux de voirie effectués au cours du mois dernier ainsi que le rapport sur les travaux effectués suite à l'octroi d'une subvention par M. André Villeneuve, député de Berthier.

2009.12.162 Rapport sur les travaux subventionnés

Suite au dépôt du rapport sur les travaux subventionnés par le député de Berthier, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand et résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 14 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses l'ont été sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et le dossier de vérification a été constitué.

2009.12.163 Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT que la municipalité doit recevoir les sommes suivantes :

- 68 960 \$ en vertu du Pacte rural,
 - 14 000 \$ de subvention pour le chemin du 2^{ième} rang de la Californie,
 - environ 100 000 \$ de Ministère de la Sécurité publique,
- pour un total de 182 960 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit honorer ses engagements envers ses fournisseurs même si des sommes lui sont dues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité emprunte, temporairement, auprès de la Banque Nationale, la somme de 150 000 \$. Cette somme sera remboursée, au plus tard, le 31 mars 2010.

2009.12.164 Avis de motion (règlement d'emprunt bibliothèque)

M. Éric Duhamel, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation de la bibliothèque municipale

2009.12.165 Nomination du conseiller juridique

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT que, dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition datée du 25 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge forfaitaire :

- les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès de nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes lorsqu'ils sont disponibles

CONSIDÉRANT qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur général atteste que les crédits nécessaires seront prévus à même le fonds général de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 25 novembre 2009 et ce, pour toute l'année 2010.

2009.12.166

Nomination du procureur à la Cour municipale

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère avantageuse ladite offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D’Autray selon les termes de l’offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, laquelle comprend les éléments suivants

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à l’émission des constats d’infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d’avis d’infraction, de constats d’infraction et de rapports d’inspection relatifs au traitement d’une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu’en soit le nombre en cours d’année;
- toutes les démarches relatives à l’assignation des témoins lorsque cela s’avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité préalablement à la présentation d’une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- le tout pour un montant global et forfaitaire de cinq cents dollars (500 \$) plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

2009.12.167 Calendrier des séances 2010

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le calendrier pour les séances du Conseil en 2010 soit le suivant :

Janvier	Lundi le 11	
	Lundi le 25	Budget
Février	Lundi le 8	
Mars	Lundi le 8	
Avril	Lundi le 12	
Mai	Lundi le 10	
Juin	Lundi le 14	
Juillet	Lundi le 12	
Août	Lundi le 23	
Septembre	Lundi le 13	
Octobre	Mardi le 12	
Novembre	Lundi le 8	
Décembre	Lundi le 13	

2009.12.168 Politique sur les conditions de travail

Suite au refus de M. le maire de signer le procès-verbal à cause de son « veto » à la résolution 2009-11-142, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que ladite résolution soit de nouveau adoptée par ce Conseil.

2009.12.169 Avis de motion (taxation 2010)

M. Yves Durand donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010.

2009.12.170 Représentant à la Chambre de Commerce

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que M. Guy Desjarlais, maire, soit nommé représentant de la municipalité à la Chambre de Commerce Brandon.

2009.12.171 Comptes

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 173 824.08 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2009.12.172 Annulation de demande à la Caisse populaire

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été présentée à la Caisse populaire Brandon pour la réalisation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que ce projet est maintenant abandonné par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aviser la Caisse de cet état de fait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le Conseil avise la Caisse populaire Brandon que le projet de jeux d'eau au terrain de jeux est maintenant abandonné et que tout montant éventuellement prévu pour ce projet peut être libéré.

Période de questions

2009.12.173 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Fleure Catafard.